

généralions
FUTURES



Les Amis
de la Terre
Gironde



Confédération Paysanne
Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs
Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina



Audience du 15 Juin : Recours devant la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions (CIVI) à Bordeaux

Rendez-vous devant le TGI de Bordeaux

30 Rue des Frères Bonie

Mercredi 15 Juin 2016 à 14h00

*En présence de Valérie et Monique Murat, fille et épouse du défunt et de
l'avocat spécialisé Maître Lafforgue.*

Les faits. Atteint d'un cancer en 2010, dont le caractère professionnel lié à l'utilisation de l'arsénite de sodium a été reconnu en février 2011, M. James Bernard Murat, vigneron du Bordelais, a succombé des suites de cette maladie le 8 décembre 2012. C'est dans le cadre de ses activités professionnelles de vigneron que **M. Murat a utilisé durant 42 ans des produits à base d'arsénite de sodium pour traiter ses vignes** contre l'esca. Il a fait ces traitements sans jamais être alerté de la toxicité de ces produits pour sa santé.

Lorsque le lien entre sa pathologie et l'utilisation professionnelle ce pesticide a été établi, la famille Murat a été brutalement confrontée à un lien qu'aucun d'eux n'avait dès lors pu faire. **Pourtant, la dangerosité de l'arsénite est reconnue depuis au moins 1955**, date de création du tableau des maladies professionnelles des pathologies liées à l'arsenic et à ses composés minéraux. **Il est remarquable de noter que l'Etat n'a définitivement interdit et retiré du marché ces produits à base d'arsenic qu'en novembre 2001 !**

La procédure. Alors que, certains professionnels de la viticulture et leur syndicat (FDSEA et Coordination rurale) s'entêtent à minorer - voire ignorer- le rôle joué par les pesticides dans la survenue de certaines pathologies, malgré le nombre croissant de reconnaissance en maladie professionnelle, **la famille Murat a déposé un recours devant la CIVI à Bordeaux en août 2013 pour que James-Bernard soit reconnu victime de l'industrie.**

La première audience pour cette procédure aura lieu le 15/06 à 14h au TGI de Bordeaux 30 rue des frères Bonie. Elle ne sera pas publique mais nous appelons toutes celles et ceux qui le souhaitent à venir soutenir le jour J la famille Murat devant le tribunal.

« L'omerta qui règne dans le Bordelais ne fait que décupler mon envie de faire entendre notre voix pour faire reconnaître mon père victime de l'industrie chimique. Alors, que les institutions

*viticoles tentent de remettre en place l'omerta par des effets d'annonce et l'édification de monument coûteux à la gloire de la viticulture locale dans un déni outrageant des victimes et de leurs familles, nous cherchons aussi par cette procédure à **faire cesser ce déni et pousser à un bilan urgent et indispensable de ce modèle agricole à bout de souffle** qui repose sur la chimie, tue les professionnels, les sols et expose les riverains à des substances toxiques.*

Quand nous aurons tué tous les professionnels et nos sols, que ferons-nous ? » Déclare Valérie Murat, fille de James.

Contacts presse

Valérie Murat ; 06 11 526 597 valeriemu@outlook.fr
Maître François Lafforgue : 01 44 32 08 20.